
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 mars 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division, soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0280

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 mars 2014 en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.008, 40.001 et 40.002 et en y ajoutant l'article 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0281

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135309014

CE14 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 825 797,11 \$, taxes incluses, pour la prolongation des contrats octroyés (CG11 0119) à GSI Environnement inc. pour le traitement, par compostage, de 20 000 tonnes par année de résidus verts et à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement, par compostage, de 15 000 tonnes par année de résidus mélangés, soit verts et alimentaires, du 14 avril 2014 au 13 avril 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11491, majorant ainsi le montant total des contrats de 8 841 094,80\$ à 11 666 891,91\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142621001

CE14 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité ;
- 2- d'accorder aux Entreprises C. R. Ménard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10137 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146257001

CE14 0284

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 350 405 \$, taxes incluses, pour le remplacement des toiles du pavillon de la terrasse et les travaux connexes à l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction D.L.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 318 550 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5702;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145965001

CE14 0285

Vu la résolution CA14 10 038 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 720 587,74 \$, taxes incluses, représentant 84,7 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue de Belleville, de la rue Monselet au boulevard Gouin, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 942,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 906 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134383017

CE14 0286

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Divex Marine inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'enlèvement de quatre batardeaux temporaires à l'aide de plongeurs, à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 813,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2013-33 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145879001

CE14 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 81 632,25 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et le Consortium Cardin Ramirez Julien & Aedifica, SNC-Lavalin, Dupras-Ledoux (CM09 0509), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 485 096,74 \$ à 4 566 728,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1136606001

CE14 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1146676001

CE14 0289

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Experts GéoConseils inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion de la santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen (lot 8C), pour une somme maximale de 264 902,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13080 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134123007

CE14 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de cession du contrat de BGL (Jasmin Bilodeau, Sébastien Giguère, Nicolas Laverdière) (CM13 0959) en faveur de BGL 3D inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public qui sera intégré au projet du carrefour Pie-IX–Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1141146001

CE14 0291

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles décrits au projet de convention et devant être complétés avant le 30 juillet 2014, soit la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution ;
- 3- de mandater le Service de la Qualité de vie, Espace pour la vie, pour gérer la mise en œuvre de ce programme.
- 5- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 100 000 \$;

6- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1133815003

CE14 0292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour les quatre premiers mois de 2014, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1141020001

CE14 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 5 349 016 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Placements Laugab inc./Laugab Holdings inc., aux fins d'assemblage industriel, un terrain d'une superficie de 187 mètres carrés, situé en front sur la rue Masson, dans le prolongement de la rue Fullum, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 5 349 016 du cadastre du Québec, pour la somme de 26 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1131233006

CE14 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, qui aura lieu du 15 au 17 mars 2014 au Palais des congrès;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143931001

CE14 0295

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 115 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie pour soutenir le Festival Montréal en lumière 2014 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 115 000 \$ dans le cadre du quinzième anniversaire du Festival Montréal en lumière, qui s'est tenu au Quartier des spectacles du 20 février au 2 mars 2014;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140018001

CE14 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 231 758,33 \$, taxes incluses, pour l'achat des inventaires de produits chimiques provenant de la Cité de Dorval et de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140431001

CE14 0297

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 € Euros (±35 933 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) pour l'année 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143994001

CE14 0298

Vu la résolution CA14 10 053 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 10 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Centre local de développement (CLD) de Montréal-Nord à compter du 10 février 2014 jusqu'au renouvellement des mandats à l'assemblée générale du CLD/CDEC en juin 2014 :

Collège municipal:

M. Gilles Deguire, maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de M. Jean-Marc Gibeau;

Collège affaires/commerce:

M. Jean-Marc Poirier, président et associé de SPRINTMEDIA, en remplacement de Mme Gaetana Colella.

Membres non-votants:

M. Michel Brunet, directeur du Centre local d'emploi du territoire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1146304002

CE14 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Jessika Brosseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de Mme Jessy Thermil;
- 2- de nommer, pour le secteur Ouest, M. Pascal Rousseau, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2017, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 3- de nommer, pour le secteur Centre, Mme Denise Felsztyna, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, et ce, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 30 avril 2017, en remplacement de Mme Christina Lazarova;
- 4- de désigner M. Mountagha Sow à titre du président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Michael Wiseman;
- 5- de désigner Mme Chahinaze Fala à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Jessy Thermil.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1145179001

CE14 0300

Il est

RÉSOLU :

de remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- M. Normand Lefebvre qui a pris sa retraite par M. Martin Charron, conseiller en relations de travail au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans;

Comité de gestion du régime de retraite des syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- M. Claude Plante qui a pris sa retraite par M. Victor Aldo Mendez, chef de division ressources financières, matérielles et informationnelles à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un mandat de 3 ans

Adopté à l'unanimité.

30.004 1145885001

CE14 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140577001

CE14 0302

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 100 337,64 \$ afin de rembourser la Ville de Mont-Royal pour les dépenses capitalisables effectuées en 2013 à la caserne 74, située au 10, avenue Roosevelt ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1144565001

CE14 0303

Vu la résolution CA14 08 0021 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 janvier 2014 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la demande d'indemnisation évaluée approximativement à 115 926,17 \$ (toutes taxes incluses) à même le fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal à la suite d'un incendie dans la nuit du 24 au 25 août 2013 au chalet du parc Poirier ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 108 919,64 \$ (net de ristournes) en provenance du budget corporatif de dépenses contingentes vers celui de l'arrondissement pour la réalisation des travaux ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1135369007

Adopté à l'unanimité.

CE14 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140776001

CE14 0305

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de travail du directeur principal – Service du capital humain et des communications et mandater le directeur général pour donner l'avis écrit de cessation d'emploi.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1143570003

CE14 0306

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la reddition de compte annuelle datée du 9 mai 2013 préparée par Mme Danielle Ambrosio, liquidatrice testamentaire dans le cadre du règlement de la succession d'Antoine Laurent Fabre.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1146249001

Levée de la séance à 10 h 30.

70.001

Les résolutions CE14 0280 à CE14 0306 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville